

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2025
RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026

ADOPTION DU BUDGET 2026

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2026-2027-2028

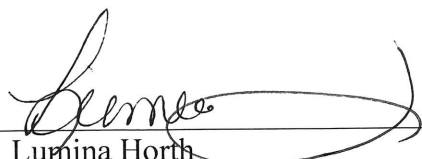
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE SAINT-GODEFROI

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi tiendra une séance extraordinaire le 16 décembre 2025 à 18h00, à la Salle Eugène Anglehart sise au 109C, Route 132, Saint-Godefroi (Québec) pour l'adoption du Règlement numéro 287-2025 Règlement de taxation pour l'année 2026, adoption du Budget 2026 et adoption du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le Règlement numéro 287-2025 Règlement de taxation pour l'année 2026, sur le Budget 2026 et sur le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Donné à Saint-Godefroi, ce 4^e jour de décembre 2025.


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière